COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL
CONVOCATION

Dossier Saison : 2022/2023 - N°24
Match N° 25502115
U13/U12 Départemental 1 – E CALVISSON VAUNAGE/E PAYS UZES 2
Appel en date du 3 Mai 2023 formulé par ES PAYS D'UZES d'une décision de la CSR PV N°34 du 24/04/2023 publié le 26/04/2023

Au motif
Participation de joueurs en infraction avec les dispositions de l'Art 167.2 des RG de la FFF

Décision
La commission dit réclamation d'après match non fondée

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le :

MARDI 23 MAI 2023
A 18H30 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

√ **E PAYS D'UZES**
- Le Président ou son représentant
- Mr Laurent VIGNAL secrétaire du club

√ **E CALVISSON VAUNAGE**
Peut se faire représenter

Dossier Saison : 2022/2023 - N°25
Match N° 25502115
Départemental 3 Poule A SC ANDUZE/FC CHAMPCLAUSON du 16/04/2023
Appel en date du 2 Mai 2023 formulé par SC ANDUZE d'une décision de la Commission Coupes et Championnats PV N°38 du 27.04.2023.

Au motif
Absence feuille de match (numérique et papier)

Décision
La commission dit match perdu par pénalité à Anduze

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le :

MARDI 23 MAI 2023
A 19H30 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

√ **OFFICIEL**
- Mr MAADOUN arbitre officiel de la rencontre

√ **SC ANDUZE**
- Le Président ou son représentant
- Le responsable de la tablette

√ **FC CHAMPCLAUSON**
- Le Président ou son représentant
- Le responsable de l'équipe